

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### ARRÊTÉ

numéro MLAR_260401_020
---------------------------

portant sur

---

### DÉLÉGATION DE FONCTION À NOURA AÏDA : ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

---

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-18 : « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.* »,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

**VU** les arrêtés du Maire :

- n°MLAR\_260401\_031 relatif à la délégation donnée à Brigitte LEBON dans les domaines des Affaires scolaires et de la réussite éducative,
- n°MLAR\_260401\_032 relatif à la délégation donnée à Rahma BENFERHAT dans les domaines de la Jeunesse et de la participation des jeunes,

### ARRÊTE

- **ARTICLE 1 : ARTICLE 1** : La délégation de fonction à Madame Noura AÏDA, quatrième Adjointe, dans les domaines suivants :

- Cohésion sociale et Solidarité,
- Enfance et Éducation, en collaboration avec Brigitte LEBON dans les domaines des Affaires scolaires et de la réussite éducative, dans le cadre de sa délégation,
- Jeunesse, en collaboration avec Rahma BENFERHAT dans les domaines de la Jeunesse et de la participation des jeunes, dans le cadre de sa délégation,

**ARTICLE 2** : Dans le cadre des domaines de la présente délégation, ainsi que pour les besoins des directions et services, sous ma surveillance et ma responsabilité et en application du CGCT, Madame Noura AÏDA est déléguée pour signer tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation ne portant pas décision,

Tous les documents signés par Madame Noura AÏDA dans le cadre des présentes délégations porteront la mention suivante :

Par délégation,  
Pour le Maire,  
La quatrième Adjointe,  
Madame Noura AÏDA

**ARTICLE 3** : Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,

**ARTICLE 4** : Lorsque l'Adjointe bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, elle en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences,

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles l'Adjointe bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,

- **ARTICLE 3** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en  
préfecture  
34-213401425-20260101-lmc124693-  
AI-1-1  
Date de télétransmission : 08/04/26  
Date de publication : 10/04/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le premier avril deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

